



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question au Gouvernement n° 457

Texte de la question

INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. le président. La parole est à M. Maurice Giro, pour le groupe UMP.

M. Maurice Giro. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées.

M. le Président de la République a très justement proclamé le handicap grande cause nationale. L'année 2003 est par ailleurs l'année européenne des personnes handicapées. Et nous ne pouvons que nous féliciter de cette volonté forte d'intégrer les personnes souffrant d'un handicap au sein de la société où elles ont toute leur place.

Cependant, la Cour des comptes, dans son rapport annuel remis au Président de la République, a émis des réserves sur l'application de la politique d'insertion des personnes handicapées, pointant les difficultés, les préjugés et les discriminations auxquels sont confrontées ces personnes dans la recherche d'un emploi.

Madame le secrétaire d'Etat, comment le Gouvernement entend-il impulser une nouvelle politique d'insertion professionnelle des personnes handicapées et donner un contenu concret à ce grand chantier national ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées.

Mme Marie-Thérèse Boisseau, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées. Monsieur le député, je vous remercie beaucoup de soulever cette question très importante qu'est l'intégration des personnes handicapées. Je regrette cependant, monsieur le président, de n'avoir, pour répondre à ce sujet essentiel, que quelques secondes.

M. le président. Mme la secrétaire d'Etat, vous avez le même temps que tous les ministres.

Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées. Il est quatre heures, monsieur le président !

L'intégration des personnes handicapées, je ne cesserai de le dire, est une priorité du Président de la République, une priorité du Gouvernement, et, je l'ai bien compris, une priorité pour vous tous, quels que soient les bancs sur lesquels vous siégiez.

Pour les personnes handicapées, l'intégration passe, comme pour chacun d'entre nous, par un travail. A cet égard, monsieur le député, il est clair que la situation n'est pas brillante. Tout le monde a en tête le quota de 6 % non atteint par les entreprises. Mais, il est un autre chiffre que je trouve plus éloquent encore : aujourd'hui, dans notre société, le taux de chômage des personnes handicapées est de 26 %, c'est-à-dire qu'il est trois fois plus élevé que pour les personnes valides.

Cela est lié, bien sûr, à la qualification de ces personnes handicapées, qui est en moyenne inférieure à celle des autres demandeurs d'emploi. Nous y remédions : le Gouvernement se propose de prendre des

mesures extrêmement précises et fortes pour améliorer la scolarisation et la formation professionnelle des personnes handicapées.

Mais cela est lié davantage encore à un changement de mentalité. L'intégration des personnes handicapées dans notre société est une chance. L'intégration professionnelle des personnes handicapées est une chance pour les chefs d'entreprise. C'est au moins ce que pensent 87 % d'entre eux, qui embauchent des personnes handicapées.

C'est une chance, mais c'est également une aventure. Une aventure difficile, reconnaissons-le. Si l'on veut être efficace, il faudra impliquer davantage les partenaires sociaux et favoriser la conclusion d'accords sur ce sujet au niveau des branches. Il faudra aussi faciliter les démarches des chefs d'entreprise, qui sont souvent longues et complexes, notamment lorsqu'il s'agit d'adapter les postes de travail. Il faudra prévoir l'accompagnement - social et humain - de ces personnes handicapées, non seulement au niveau de l'embauche, mais ensuite, tout au long de leur parcours professionnel. Il faudra enfin encourager l'ensemble du secteur public, qu'il soit d'Etat, mais surtout territorial ou hospitalier, à embaucher des personnes handicapées. C'est un devoir pour toute la société.

Telles sont certaines des propositions que nous ferons pour réformer la loi de 1975. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. Merci, madame la secrétaire d'Etat. Je remarque que vous avez eu plus de temps que certains de vos collègues du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Giro](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 457

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 mars 2003